



Le Pr Félix Zogo pense que juridiquement le Cameroun peut saisir le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) basé à Lausanne en Suisse

La pilule est vraiment difficile à avaler pour les dirigeants camerounais suite au retrait de la CAN 2019 au Cameroun par la CAF

Interrogé sur un éventuel retrait quelques heures avant la décision du comité exécutif de la CAF réuni à Accra au Ghana vendredi passé, le pr Felix Zogo, secrétaire général du Ministère de la Communication et par ailleurs président de la Commission communication du Comité local en charge de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations a tenu à faire une précision: « Au final, si le Cameroun estime que la décision qui lui est opposée est injustifiée, on saisit le Tribunal arbitral du sport et une telle saisine a un effet suspensif. Tant qu'une décision du TAS n'est pas intervenue, aucune nouvelle attribution n'est possible. Et ça, la CAF le sait. Voilà pourquoi elle prend toutes les précautions avant de décider d'un retrait unilatéral ».

Sauf que la CAF dans son communiqué final semble être suffisamment claire « la Confédération Africaine de Football a décidé que la prochaine édition de la Coupe d'Afrique des nations 2019 ne peut se tenir au Cameroun. Cette décision sans appel, conduit donc la CAF à engager et ouvrir un appel urgent à de nouvelles candidatures de pays afin d'assurer le déroulement normal de la CAN aux lieux et places calendaires prévus en été 2019... » Peut-on

lire

Ayant donc pris connaissance de ce communiqué de la CAF, au prof Zogo de réagir de nouveau « Vous voyez que cette crapule d'Ahmad recule déjà. Il sait qu'advenant un recours judiciaire ou arbitral, il sera au tapis »

Depuis lors, il se murmure que le gouvernement camerounais pourrait lancer une contre-attaque
